



Mer du Nord

LOON-PLAGE

DUNKERQUE

GRANDE-SYNTHE

SPYCKER



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DE STATIONNEMENT Dunkerque Plan 1/3

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du
19 décembre 2022
Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martal BEYAERT



Edition du 7 novembre 2022

Légende

- Arrêts ligne 16 Navette
- Arrêts lignes 14-20-22
- Arrêts lignes Chrono C1-C2-C3-C4-C5
- Gare
- Ligne 16 Navette
- Lignes 14-20-22
- Lignes Chrono C1-C2-C3-C4-C5
- Périmètre attractivité 1
- Périmètre attractivité 2
- Périmètre attractivité 3
- Périmètre attractivité 4
- Limites communales

Avertissement

Les règles relatives au stationnement sont définies à l'article 12
du règlement d'ordre du PLUHD
(dispositions communes applicables à toutes les zones).

Sources des données:
IGNIF Cadastre
CUD PLUHD, THNS Attractivité

Communauté Urbaine de Dunkerque
Parcs de la Mer - BP 85030
59388 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél: 03 20 82 70 00

